



Partenariat pour le Développement Municipal (PDM)

vendredi 25 mai 2018

Evaluation conjointe Franco-Canadienne (1991-2006)

Ce rapport est un document établi à la demande de l'Agence canadienne de Développement international (ACDI) et du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Février 2007

ISBN : 978-2-11-096719-0

ISSN : 1249-4844

Le Programme pour le développement municipal (PDM) a été créé en 1992, sous l'impulsion des bailleurs de fonds (Banque mondiale et Coopération française) avec pour objectif de : "faciliter la préparation et l'exécution des politiques de décentralisation et de déconcentration en Afrique de l'Ouest, afin de renforcer la capacité des municipalités en matière de gestion urbaine". Si le PDM se situait dans la lignée des projets urbains, il avait une ambition plus large d'accompagnement de politiques de décentralisation, politiques émergentes en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Durant une première phase de démarrage de 92 à 94, le PDM est mis en œuvre par une équipe légère (6 personnes dont 2 cadres) et supervisé par un comité d'orientation rassemblant élus et bailleurs de fonds, ces derniers gardant la décision finale. Cette étape est marquée par la réalisation de nombreux séminaires. A partir de 1994 une première évolution a consisté en la création d'une Association de Gestion du PDM, constituée des représentants des associations d'élus (APL) et d'un représentant du ministère de l'Intérieur du Bénin, pays hôte du siège du PDM. Le conseil d'administration (CA) de l'AGPDM devient l'organe de décision. Un comité paritaire (CP) réunit les représentants des bailleurs du PDM et du CA ; c'est un organe de concertation. L'équipe du PDM devient le bureau régional du PDM dit "PDM Ouest"1. Les statuts de 94 de l'AG-PDM indiquent que : "L'objectif du PDM/O est de faciliter la définition et la mise en œuvre de stratégies de décentralisation de manière à renforcer la capacité des municipalités. Son aire géographique couvre 24 pays."

Le PDM entre dans une phase de développement et de diversification des activités (1995-2000) avec la mise en œuvre des projets spécifiques financés par chaque bailleur au sein du PDM. Le nombre de bailleurs s'accroît ainsi que le volume financier (environ 2,7 milliards FCFA pour cette phase). Une rationalisation de ses activités est réalisée en 1998. Sept composantes sont mises en œuvre avec des objectifs particuliers pour chacune :

- (i) appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques nationales de décentralisation (POLDEC) ;
- (ii) appui aux collectivités locales et à leurs associations (APL) ; appui aux économies et finances locales (ECOFILOC) ;
- (iii) appui à la formation des ressources humaines (REHCOL) ;
- (iv) appui à la recherche sur l'impact de la décentralisation sur les politiques publiques (REDEPS) ;

(v) appui à la fourniture des services de base aux populations (CITATIONS) ;

(vi) appui à la communication et à l'information (AFRIDIF) ;

(vii) appui à l'organisation de la plateforme panafricaine de dialogue sur la décentralisation (Africités).

Le bureau régional s'étoffe et comprend 14 personnes. Cette période est aussi marquée par le lancement des sommets Africités (1998) donnant la parole aux élus africains sur la scène régionale.

Une nouvelle période s'ouvre à partir de 2001 marquée par

(i) l'évolution de l'AG-PDM qui devient une structure dirigée exclusivement par les APL, la dénomination change en "Partenariat pour le Développement municipal" et le PDM "se positionne comme l'agence d'appui institutionnel et technique des collectivités locales africaines" ;

(ii) une approche plus concertée des bailleurs autour d'une vision pour les 10 années à venir, définie par le PDM et construite autour de cinq axes stratégiques en continuité des actions précédentes et avec un léger resserrement des programmes :

- "modernisation des États, à travers la poursuite des politiques de décentralisation et leur articulation aux politiques d'intégration régionale ;
- développement local et lutte contre la pauvreté ;
- structuration du mouvement municipal et amélioration des cadres de dialogue entre les autorités locales et leurs partenaires ;
- renforcement des capacités des personnels des collectivités locales et organisation des milieux professionnels en appui auxdites collectivités ;
- capitalisation des connaissances, circulation des informations et partage des meilleures pratiques dans le domaine de la décentralisation, du développement local, de la gestion urbaine et municipale."